



AVIS PUBLIC Consultation publique

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :

- Projet de règlement # **2025-12-21** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04

-

Le projet vise à :

- ajuster les limites des affectations à la zone agricole transposée et inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre dans l'affectation Mixte.

- Projet de règlement # **2025-12-22** modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le projet de règlement vise à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- préciser les normes concernant les revêtements extérieurs permis;
- permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires;
- permettre les conteneurs comme structure de bâtiment;
- exiger un facteur d'atténuation F3 pour les installations d'élevage de veaux de lait à moins de 1,5 km du périmètre d'urbanisation;
- modifier le plan de zonage pour faire correspondre la zone agricole transposée, inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre à la zone M-02 et retirer la couche des îlots déstructurés;
- corriger la marge latérale sur rue de 66 mètres pour 6 mètres dans la zone M-05.

- Projet de règlement # **2025-12-23** nouveau règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le projet vise à :

- régir l'occupation et l'entretien des bâtiments.

- Projet de règlement # **2025-12-24** modifiant le règlement de lotissement #2014-06

Le projet de règlement vise à :

- permettre le remembrement d'un terrain.

- Règlement # **2025-12-25** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Le règlement vise à :

- permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **2 décembre 2025, à 19h à la salle Éric-Côté situé au 228, rue principale** à Sainte-Cécile-de-Lévrard. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières.
3. Le projet de règlements contient des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca>

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le **11 novembre 2025**.



Amélie Hardy Demers,
Directrice générale et greffière-trésorière